



## Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20150303-545-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2015

Séance du : 3 mars 2015

Compte rendu affiché le : 6 mars 2015

Date de la convocation : 23 février 2015

Nombre de délégués : 34

En exercice : 34

Présents : 24

Votants : 25

Nombre de délégués concernés : 34

En exercice : 34

Présents : 24

Votants : 25

Monsieur Rousset Louis a donné pouvoir à Dumas Christophe

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Charbonnier A, Demmelbauer P, Dubois G, Lebreton L,

CCFL : Bonnier D, Charbonnier G Mr Gonon P, Thizy B, Tholly P,

CCHL:., Moralès P, Murigneux P, Villard P, Rizoud M

SEM : Mme Bussière L

SIE A : Vincent G,

Autres communes : Dumas C, Gonon P, Blanchon P F, Barcet S, Reynard R, Soleymieux B, Viricel A ,  
Mme Bussière L

Excusés : Laffont J, Biguet Stéphanie, Dardouiller S, Mme Janvier Cassandre, Rousset E, Duboeuf P,  
Gassiloud T, Deshayes S,

Secrétaire de séance : Vincent G

### **N°545 Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Monsieur le Président propose au comité syndical de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire Hte Loire, une ligne de trésorerie d'une durée d'un an, destinée à faciliter l'exécution budgétaire 2015 à compter du 17 mars 2015.

Il expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes des paiements.

Le comité syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

Décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire Hte Loire aux conditions de taux fixées à la date de la signature du contrat, l'attribution d'une ligne de trésorerie de 400 000 €. Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré du SIMA et au plus tard le 31 octobre 2015.

Prend l'engagement d'utiliser de concours pour faciliter l'exécution budgétaire, d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie

Prend l'engagement pendant toute la durée de la ligne de trésorerie de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr le Président du SIMA pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

SIMA COISE  
1 Passage du Cloître  
42330 Saint Galmier  
Tél. : 04 77 52 54 57

Fait à Saint Galmier

Le 3 mars 2015

Le Président

Jean Yves Charbonnier